



CHARTRE DU RHR

Joueurs, Parents, Entraîneurs,
Dirigeants d'équipe

<p>L'entraîneur s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Assurer la formation des joueurs dans le respect de l'éthique sportive et de la politique définie par le club.- Inculquer aux joueurs le respect des valeurs, des arbitres et l'esprit d'équipe.- Adapter les exigences sportives au niveau des joueurs.- Etre à l'écoute des joueurs pour toutes les questions liées à l'aspect sportif.- Entretenir un dialogue constructif et régulier avec les parents des joueurs.	<p>Le dirigeant d'équipe s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Encadrer l'équipe qu'il a en charge lors de tous les matchs et lors des entraînements.- Organiser tous les aspects liés aux manifestations sportives auxquelles son équipe est engagée.- Gérer et prendre soin du matériel mis à sa disposition par le club.- Etre l'interlocuteur privilégié des parents et des joueurs.- Ne pas s'immiscer dans le domaine sportif.- Demander au préalable l'autorisation pour toute action engageant la responsabilité du club.
<p>Le joueur s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Participer régulièrement aux entraînements et aux matchs.- Etre à l'heure et prévenir en cas d'absence aux entraînements et aux matchs.- Suivre avec sérieux les consignes de l'entraîneur ou du dirigeant qui l'encadre.- Respecter le matériel et les locaux mis à disposition.- Accepter les décisions prises par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement.- Avoir un comportement civique et irréprochable vis-à-vis de ses co-équipiers, entraîneurs, dirigeants, adversaires et de toute personne dans le cadre de sa pratique sportive.- Reconnaître la supériorité de l'adversaire dans la défaite et rester modeste dans la victoire.- Adopter une hygiène de vie compatible avec la pratique de mon sport et représenter le RHR avec dignité dans et en dehors des gymnases.	<p>Les parents s'engagent à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Faire respecter la présente charte à leur enfant.- Suivre les entraînements et les matchs dans les tribunes et à ne pas intervenir sans autorisation.- Ne pas rentrer dans les vestiaires à partir de la catégorie U13 (benjamins) lors des matchs et entraînements.- Avoir un comportement sportif irréprochable.- Ne pas mettre en doute l'honnêteté des officiels.- Accepter le niveau de jeu de leur enfant, ne pas surévaluer leurs possibilités, éviter les projections et le féliciter pour sa sportivité et persévérance.- Prendre du recul si une décision concernant leur enfant ne leur semble pas justifiée, afin de pouvoir en parler calmement avec la personne concernée.- Encourager les performances de leur enfant et des autres joueurs y compris ceux de l'équipe adverse sans oublier qu'il fait du sport pour son plaisir et non pour celui des parents.- Participer à la vie du club.

PLAISIR – RESPECT – EFFORT – SOLIDARITE – ENGAGEMENT

ROLLER HOCKEY REIMS

122 bis Rue du Barbâtre - BP 41340 - 51062 Reims Cedex

Ass. loi 1901 – Code APE (NAF) : 926C – N° SIRET 433 150 521 00022

Agrément office des Sports : 313